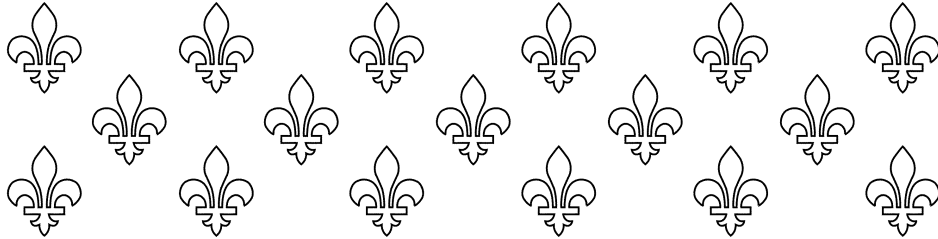


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 11 avril 2018 — N° 325

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel J. « Rusty » Staub, le « Grand Orange », ex-joueur des Expos de Montréal.

M. Marceau (Rousseau) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'entreprise d'insertion socioprofessionnelle Buffet Accès Emploi.

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner la Journée rose.

Mme David (Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la bibliothèque Robert-Bourassa.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise d'économie sociale Service d'entretien Pro-Prêt inc. pour sa contribution dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de féliciter M. Claude Thivierge, artiste de Rivière-Beaudette, pour la conception de pièces de monnaie à tirage limité pour la Monnaie royale canadienne.

11 avril 2018

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner le succès du 25^e Tournoi de ringuette de Saint-Eustache.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de natation Les Requins de Drummondville inc.

M. Moreau (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Huguette Huot, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du cégep régional de Lanaudière.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de saluer l'engagement et la fidélité de trois membres des Chevaliers de Colomb du conseil de Macamic n^o 3293.

À 9 h 54, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

11 avril 2018

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, dépose :

La modification d'entente numéro 1 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans le Village Naskapi de Kawawachikamach, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018.

(Dépôt n° 4245-20180411)

Dépôts de rapports de commissions

M. Merlini (La Prairie), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 22 mars 2018, a procédé à l'étude des pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme. Le rapport contient des observations, des conclusions et 3 recommandations.

(Dépôt n° 4246-20180411)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bernier (Montmorency) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 286 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le recrutement de médecins au Centre médical Beauport.

(Dépôt n° 4247-20180411)

11 avril 2018

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Roberge (Chambly) dépose :

Une lettre, en date du 12 mars 2018, adressée à Mme Marie-Josée Cornay, Commission scolaire du Val-des-Cerfs, par M^e Madeleine Lemieux, Paradis, Lemieux, Francis avocats, concernant la plainte en vertu du Code d'éthique et de déontologie des commissaires – dossier : 48-314-1. Ce document est accompagné d'une copie de page Web concernant Mme Marie-Josée Cornay.

(Dépôt n° 4248-20180411)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marceau (Rousseau), conjointement avec M. Bolduc (Mégantic), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement fédéral de déclencher dans les plus brefs délais une commission d'enquête publique sur les circonstances de la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 438 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

11 avril 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), conjointement avec M. Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Mme Jean (Chicoutimi), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la technologie de la chaîne de blocs, communément appelée « blockchain », est une avancée importante;

QU'elle demande au gouvernement de mettre en place les balises nécessaires afin que les Québécois puissent bénéficier du potentiel économique de cette technologie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Bergeron (Verchères), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'aujourd'hui, le 11 avril 2018, est Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

11 avril 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Bergeron (Verchères), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Khadir (Mercier) et M. Lelièvre (Gaspé), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le prisonnier politique Raif Badawi est emprisonné depuis juin 2012, suite à une condamnation à 10 ans de détention, à 1 000 coups de fouet et à une amende, qu'il a reçu 50 coups de fouet;

QU'elle rappelle que le gouvernement du Québec a tout fait ce qui était en son pouvoir pour aider Raif Badawi : en juin 2015, un certificat de sélection du Québec pour motif humanitaire a été émis au nom de Raif Badawi et qu'elle a adoptée unanimement, en février 2015 et en octobre 2016, une motion unanime demandant entre autres « aux gouvernements du Québec et du Canada de faire tout en leur pouvoir pour obtenir la libération de Raif Badawi et lui permettre de rejoindre sa famille »;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada de continuer à faire pression sur les autorités du Royaume d'Arabie saoudite afin d'obtenir la libération de M. Raif Badawi et sa réunification avec sa famille.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 439 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

11 avril 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Rochon (Richelieu), conjointement avec M. Girard (Trois-Rivières), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne avec fierté le 150^e anniversaire du Vérificateur général du Québec;

QU'elle réitère sa confiance en cette institution indépendante, dont la mission est de contribuer par ses audits et ses autres travaux à une meilleure gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 170, Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 173, Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi;

11 avril 2018

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 10 avril 2018, sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Caire (La Peltrie), Mme Jean (Chicoutimi), M. Bourcier (Saint-Jérôme), M. Villeneuve (Berthier), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Paradis (Lévis), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Roberge (Chambly), M. Turcotte (Saint-Jean) et M. Gaudreault (Jonquière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Lemay (Masson) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son inaction dans le dossier de l'agrandissement du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur qui demeure bloqué au stade planification du PQI depuis 2014.

11 avril 2018

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Caire (La Peltrie), Mme Jean (Chicoutimi), M. Bourcier (Saint-Jérôme), M. Villeneuve (Berthier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Paradis (Lévis), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Roberge (Chambly), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Lemay (Masson), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 13 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Caire (La Peltrie), Mme Jean (Chicoutimi), M. Bourcier (Saint-Jérôme), M. Villeneuve (Berthier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Paradis (Lévis), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Roberge (Chambly), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Lemay (Masson), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Lamarre (Taillon) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget qui néglige les plus vulnérables et nuit à l'égalité des chances.

11 avril 2018

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Caire (La Peltrie), Mme Jean (Chicoutimi), M. Bourcier (Saint-Jérôme), M. Villeneuve (Berthier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Paradis (Lévis), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Roberge (Chambly), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Gaudreault (Jonquière), M. Lemay (Masson) et Mme Lamarre (Taillon), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Hivon (Joliette) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir présenté un budget qui favorise les garderies privées commerciales à but lucratif au détriment des centres de la petite enfance.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Caire (La Peltrie), Mme Jean (Chicoutimi), M. Bourcier (Saint-Jérôme), M. Villeneuve (Berthier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Paradis (Lévis), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Roberge (Chambly), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Gaudreault (Jonquière), M. Lemay (Masson), Mme Lamarre (Taillon) et Mme Hivon (Joliette), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Treize heures trente minutes se sont écoulées depuis le début du discours de M. Leitão, ministre des Finances. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

11 avril 2018

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement
l'abolition du délai de prescription pour les victimes d'agressions
à caractère sexuel.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 14 minutes 43 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 8 minutes 24 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 6 minutes 18 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 3 minutes 35 secondes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 43 secondes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 2 minutes 9 secondes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

11 avril 2018

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 155, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec, ainsi que l'amendement transmis par M. Laframboise (Blainville).

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est rejeté.

Le rapport est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 12 avril 2018, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 50, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 12 avril 2018, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

11 avril 2018

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Marceau (Rousseau), conjointement avec M. Bolduc (Mégantic), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé) M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 438)

POUR - 115

Anglade (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Arcand (PLQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Auger (PLQ)	Fournier (PQ)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	(Marie-Victorin)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Bernier (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Billette (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Moreau (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Hardy (PLQ)	Morin (PLQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Huot (PLQ)	Ouellet (IND)	St-Denis (PLQ)
Bourcier (PQ)	Iracà (PLQ)	(Vachon)	St-Pierre (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Jean (PQ)	Ouellet (PQ)	Surprenant (IND)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(René-Lévesque)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Khadir (IND)	Pagé (PQ)	Therrien (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Kotto (PQ)	Paradis (CAQ)	Traversy (PQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Lévis)	Tremblay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Lamarre (PQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Chevarie (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Coiteux (PLQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Couillard (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Cousineau (PQ)	Legault (CAQ)	Proulx (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lelièvre (IND)	Roberge (CAQ)	
de Santis (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)	
Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Lisée (PQ)	Rousselle (PLQ)	
(Sherbrooke)			

11 avril 2018

Sur la motion de Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Bergeron (Verchères), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Khadir (Mercier) et M. Lelièvre (Gaspé) :

(Vote n° 439)

POUR - 114

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)
Arcand (PLQ)	(Sherbrooke)	Lessard (PLQ)	Rochon (PQ)
Auger (PLQ)	Fournier (PLQ)	Lisée (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Maltais (PQ)	Rousselle (PLQ)
Bergeron (PQ)	Fournier (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)
Bernier (PLQ)	(Marie-Victorin)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Billette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (IND)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Matte (PLQ)	(Bonaventure)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Melançon (PLQ)	Samson (CAQ)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Merlini (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Simard (PLQ)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	(Dubuc)
Boulet (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Bourcier (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (IND)	St-Denis (PLQ)
Caire (CAQ)	Jean (PQ)	(Vachon)	St-Pierre (PLQ)
Carrière (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (PQ)	Surprenant (IND)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	(René-Lévesque)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Khadir (IND)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	Pagé (PQ)	Therrien (PQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Paradis (CAQ)	Traversy (PQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	(Lévis)	Tremblay (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Couillard (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Léger (PQ)	Proulx (PLQ)	
de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Reid (PLQ)	
Drolet (PLQ)	Lelièvre (IND)	Richard (PQ)	